Image not found or type unknown

Facturation supplémentaire pour retard paiement loyer garde meubl

Par **PIVOINES06**, le **26/07/2011** à **22:53**

Bonjour,
Je loue depuis quatre ans un garde meuble, je règle tout les mois le loyer. Deux fois j' ai réglé avec une semaine de retard et l' on m' a facturé des frais de retard. Comme j' ai refusé de payer les frais ont augmenté d' un montant bien supérieur au loyer. Et maintenant ils veulent résilier le bail. En on t' ils le droit. Merci

Par **mimi493**, le **26/07/2011** à **23:23**

Relisez votre bail. Ce type de location relève exclusivement du code civil et le bail fait foi

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés